

# Tribune de M<sup>me</sup> la sénateur Micheline Jacques



Depuis le 9 novembre dernier, j'ai l'honneur de présider la Délégation sénatoriale aux outre-mer. L'honneur et le défi sont doublement immenses, puisque je succède, en tant que sénateur de Saint-Barthélemy, à Michel Magras qui en a été l'emblématique président et a laissé des travaux unanimement reconnus.

La délégation est chargée d'éclairer le Sénat sur la situation des outre-mer et de participer à l'évaluation des politiques publiques qui y sont déployées. Elle veille aussi à la prise en compte des caractéristiques propres à chaque territoire ultramarin et exerce ses missions par ses travaux traduits en rapports, débats ou événements, comme des colloques ou des tables rondes. Le principe de transversalité président à ses travaux, chaque sujet est ainsi abordé en incluant l'ensemble des collectivités situées outre-mer, sous un angle qui tient compte de son statut propre.

Le programme de travail pour la session 2023-2024 a retenu deux grands thèmes. La coopération régionale fera l'objet d'une étude par bassin océanique, sous la coordination de l'ancien président de la commission des affaires étrangères, Christian Cambon. En parallèle, une étude sur les missions de l'État dans les outre-mer sera conduite par les anciens ministres, Philippe Bas et Victorin Lurel. D'autres thématiques viendront enrichir ce programme : l'octroi de mer, la santé outre-mer ainsi que le suivi des sujets ayant déjà fait l'objet d'un rapport.

Présider la délégation ce n'est évidemment pas oublier Saint-Barthélemy ! S'agissant de l'organisation sanitaire locale et de la gestion de la sécurité sociale, j'avais demandé un rapport du gouvernement au Parlement. Il aurait dû être rendu en août 2022, mais du fait de son élargissement à l'ensemble des collectivités ultramarines, son élaboration a demandé un temps colossal conduisant à repousser sa parution de semaines en semaines. Je déplore d'autant plus ce délai anormalement long que ce document est attendu par les élus de Saint-Barthélemy et que la rédaction de l'article de la loi dite « 3DS » prévoyant ce rapport permettait de distinguer Saint-Barthélemy des autres collectivités de même que l'état de sa réflexion sur un projet différencié de santé, déjà porté par l'ancienne majorité.

Toujours s'agissant de la santé, j'ai de nouveau confirmé au ministre délégué aux outre-mer, Philippe Vigier, mon souhait du transfert du foncier et des murs de l'hôpital à la collectivité. Cela dit, la question de la propriété du foncier

me semble en réalité secondaire car quel que soit le propriétaire, il reste une personne publique. Il ressort des analyses

juridiques que le foncier a bien été transféré à l'hôpital. Or ce qui compte ce sont les services rendus à la population par l'hôpital. Il est néanmoins urgent de trouver un point de sortie car cette situation bloque pas moins de trois projets : la rénovation de l'hôpital et son extension, le transfert des écoles et la transformation de l'école en logements. Le ministre et moi nous en sommes entretenus le 5 décembre dernier.

Dans une collectivité comme la nôtre, je crois que l'État doit se recentrer sur les missions qu'il a conservées pour les renforcer plutôt que s'éparpiller en financements saupoudrés ici et là. Ce principe est à la base de la relation singulière que Saint-Barthélemy a entretenue avec l'État et qui a fait la force de notre projet, et doit le rester. S'il est une mission qui doit répondre à cette exigence, c'est la sécurité. Dans une île aussi étroite que la nôtre, chaque infraction compte. Je rencontrerai le général d'armée Lionel Lavergne, commandant de la gendarmerie d'outre-mer, prochainement pour évoquer la situation des brigades de l'ensemble des outre-mer, y compris celle de Saint-Barthélemy et les moyens dont elle dispose.

Je prends surtout très sérieux les inquiétudes locales qui me sont régulièrement exprimées et le climat inhabituellement anxieux qui s'installe. J'ai eu l'occasion de dire à la population que l'arrivée de nouveaux acteurs avaient naturellement fait évoluer l'île, de même que le contexte international et ses conséquences inflationnistes. Je reste, à cet égard, persuadée que Saint-Barthélemy doit, certes, résister à la standardisation touristique mais que cela suppose de (re) définir son identité touristique. Comment la définir ? Il y a assurément un enjeu de méthode et j'y prendrai ma part. Mais nous devons y parvenir, car gardons à l'esprit que notre économie repose sur le tourisme et sur l'immobilier. La réussite de notre modèle repose sur un équilibre qui demande de rechercher le juste milieu à tout point de vue.

Enfin, je suis également heureuse que cette tribune m'offre une première occasion de vous souhaiter de belles fêtes de fin d'années !